

M

Michel Friteau et Jeanne Martinet sont de
 cette paroisse après avoir fiancé et les deux ont été
 futur mariage canonique fait sans aucun contrat
 mariage par paroles de présent et réciproquement l'abandon
 nuptial Le 19 janvier 1713 présents Martin
 Martinet et Anne Touade parrains de la prouffe
 Robert Martinet francois a l'it et autres qui ne s'igno-
 rent par: J. Colleaux curé